

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 14 novembre 2023

2023-11-06

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Maryline Rivollet conseillers,
Absent excusé et représenté :
Léa Mollier (représentée par Karine MOLLIER)
Absent excusé et non représenté :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Date de la convocation : 08 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Délibération rendue exécutoire

après publication le :

et dépôt en préfecture le :

Objet : Affectation parcelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants,

Considérant le plan de division parcellaire établi par le Cabinet ISAGEO dressé juillet 2023 et enregistré au service de la publication foncière en octobre 2023,

La Commune de Saint Albin de Vaulserre possède plusieurs parcelles situées route de la Mairie.

La Commune, afin d'optimiser la gestion de son patrimoine, a décidé de procéder à la bonne affectation des parcelles, cadastrées section B 1404 d'une assiette foncière de 12a71ca (plan de division effectué par géomètres le 26 juillet 2023).

Désignation nouvelle			
N° de DA	Section	N° plan	Contenance
354 0000263	B	1404	0ha12a71ca

Dans ce cadre, la Commune de Saint Albin de Vaulserre souhaite procéder à la désaffectation puis au déclassement de la parcelle et du bâtiment (hospice) qui aujourd'hui font partie du domaine public communal de la commune, à savoir :

- la parcelle cadastrée B 1404

Les surplus des parcelles détachées demeurent affectés au domaine public communal.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres de l'Assemblée de bien vouloir :

- constater la désaffectation de la parcelle, B 1404, route de la mairie et

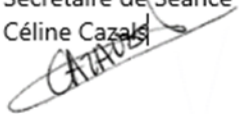
du bâtiment se trouvant dessus,

- prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle B 1404, route de la mairie et du bâtiment se trouvant dessus,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
DÉCIDE :

- constater la désaffectation de la parcelle, B 1404, route de la mairie et du bâtiments se trouvant dessus,
- prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle B 1404 , route de la mairie et du bâtiments se trouvant dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce Dossier.

Secrétaire de Séance
Céline Cazals



A St Albin de Vaulserre,
Le 14 novembre 2023

Le Maire,

Cédric Milani

